

**REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE DE
NEUCHATEL SUD CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE « REMISE EN
ETAT, EMBELLISSEMENT ET AMENAGEMENT DE LA PLACE AGOTA KRISTOF»
(NUMERO MC-NES-002)**

Mesdames, Messieurs,

En date du 16 janvier 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse à ce mandat citoyen.

La demande concerne la remise en état et l'aménagement de la place Agota Kristof. Le souhait est transformer ce lieu en un espace de rencontre convivial, vert et animé à l'année.

Vous trouverez ci-après un bref descriptif des démarches en cours en vue du réaménagement de cet espace public.

1. Suivi de la demande

Le suivi de la demande est assuré par le Service de la culture, appuyé par le Service du développement territorial et le Service du Patrimoine Bâti.

2. Réaménagement de la place Agota Kristof

La Ville de Neuchâtel prévoit de saisir l'opportunité du projet de réaménagement et assainissement du Collège latin (regroupement des bibliothèques dans le bâtiment) pour intervenir sur la place en question, sise sur les bien-fonds 1079 et 1078 (domaine privé communal) ainsi que sur une partie du domaine public (DP21 et DP862). Un-e architecte paysagiste viendra en appui aux architectes lauréats du concours.

3. Objectifs généraux du projet de réaménagement

Le projet de réaménagement de la place Agota Kristof a pour but de répondre aux enjeux généraux suivants :

- renforcer le statut de la place dans la continuité de la zone piétonne (centralité historique) ;
- requalifier la place dans une dynamique d'amélioration du rapport au bâti et plus particulièrement avec la future affectation (bibliothèque), de la qualité de l'espace public pour les différents usagers tout en inscrivant les aménagements extérieurs dans une démarche d'adaptation aux changements climatiques ;
- accompagner la reconversion des bâtiments patrimoniaux en mettant en valeur le patrimoine bâti et en affirmant l'identité du lieu ;
- améliorer la qualité de vie à travers des aménagements permettant d'offrir à toutes et tous la possibilité de se rencontrer et de se détendre.

4. Objectifs en matière de développement durable du projet de réaménagement

Le projet doit répondre à une mise en œuvre équilibrée des dimensions du développement durable, notamment par :

- une conciliation attentive et nécessaire entre les enjeux architecturaux et environnementaux ;
- une attention particulière portée à la sauvegarde et promotion de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, dont notamment les îlots de chaleurs ;
- un objectif de confort et de bien-être de toutes et tous les utilisateurs de l'aménagement.

5. Coûts estimatifs du projet

Les coûts du projet seront inclus dans la demande de crédit au Conseil général à venir, début 2025, au sujet du Collège latin.

6. Calendrier de réalisation

Le planning suivant est envisagé :

- Janvier 2024 : appel d'offres à des architectes-paysagistes (réalisé)
- Mars 2024 : adjudication (réalisé)
- Été 2024 : estimation financière du projet retenu
- Hiver 2024 - 2025 : demande de crédit au Conseil général
- Automne 2025 - 2028 : travaux de la place en parallèle aux travaux du Collège latin

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 17 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,


Mauro Moruzzi

Le chancelier,


Daniel Veuve